

pond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

### Projet de décret N° 105 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées méca- niques fribourgeoises<sup>1</sup>

Rapporteur: **Rudolf Vonlanthen** (PLR/FDP, SE).  
Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'éco-  
nomie et de l'emploi.

#### Récusation

**Le Président.** Avant l'entrée en matière, je vous rap-  
pelle la teneur des articles 56 et 57 de notre loi sur le  
Grand Conseil concernant la récusation.

##### Art. 56 Récusation

1. Lors des séances du Grand Conseil et de ses or-  
ganes, un membre du Grand Conseil s'abstient de  
participer à la discussion et au vote si l'objet traité  
intéresse à titre privé et de manière particulière

...

d) une personne morale ou une autre institution de  
droit privé ou de droit public envers laquelle il se  
trouve dans un rapport de dépendance, notamment  
parce qu'il en est le conseil, qu'il siège dans un de  
ses organes, ou qu'il y exerce une fonction diri-  
geante.

##### Art. 57 Procédure

1. La personne qui se trouve dans un cas de ré-  
cusation avise sans retard la présidence du Grand  
Conseil ou de la commission et en indique le motif.  
Elle quitte la salle de séance pour la durée de l'exa-  
men de l'objet concerné, après l'annonce de la pré-  
sidence à ce sujet.

2. La récusation est consignée au rôle ou au procès  
verbal.

Mesdames et Messieurs les Députés, je devais le rele-  
ver. Dès lors, je demande à Mesdames et Messieurs les  
Députés qui sont dans ce cas de figure, de bien vouloir  
venir s'annoncer auprès de M<sup>me</sup> la Secrétaire générale et  
de bien vouloir quitter la salle pour quelques instants.

Il s'agit de MM. Edgar Schorderet, Christian Bussard,  
Jean-Denis Geinoz, Jacques Crausaz, Hans-Rudolf  
Beyeler, Jean-Pierre Thürler, Roger Schuwey, Pascal  
Andrey et Jean Bourgnecht.

<sup>1</sup> Message pp. 2481ss.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission parlementaire a exa-  
miné avec attention le projet de décret vous proposant  
l'octroi d'un montant de 25,21 millions pour le renou-  
vellement des installations de remontées mécaniques  
de nos Préalpes. Il s'agit de la part d'un programme  
de 58 millions, dont la charge est répartie entre l'Etat,  
les communes et les économies privées. A l'unanimité,  
la commission vous propose l'adaptation de ce décret.  
Un engagement des collectivités publiques dans la  
réalisation de l'infrastructure du tourisme, notamment  
dans le domaine des transports terrestres et lacustres,  
est une constante dans la politique de l'Etat.

Das vorliegende Dekret entspricht den technischen und  
gesetzlichen Anforderungen, welche die notwendigen  
Verbesserungen in den Stationen La Berra, Charmey,  
Jaun, Moléson und Schwarzsee bringen sollen. Die  
Kommission ist von der Dringlichkeit überzeugt. Diese  
Investitionen sind nicht nur für die Wirtschaft unab-  
dingbar und um Arbeitsplätze zu erhalten und neue  
zu schaffen, sondern auch um die Regionen zu retten.  
Im Besonderen das Jauntal ist auf diese touristische  
Attraktivität angewiesen. Ohne Sommer- und Winter-  
tourismus können gewisse Regionen früher oder später  
vom Aussterben bedroht sein.

Mais l'impérieuse nécessité technique ou légale ne  
suffit pas à justifier un engagement financier des col-  
lectivités en faveur des projets de sociétés privées.  
Encore faut-il qu'ils répondent à un intérêt général.  
Sous ce dernier aspect, la Commission est d'avis que  
l'intervention de l'Etat s'impose pour améliorer d'une  
part, la qualité de l'offre touristique fribourgeoise qui  
fait partie des conditions cadres du développement de  
ce secteur de notre économie. Il s'agit, d'autre part,  
de permettre à notre offre touristique de rester com-  
pétitive dans un climat de concurrence très sélectif. Il  
s'agit enfin de tenir compte du rôle social au sens large  
que joue le maintien d'une offre de proximité pour  
toute notre population.

Bezüglich der technischen und gesetzlichen Anforde-  
rungen: Man kann sich fragen, ob im Sinne der Bewer-  
tung des Staatsrates und der verschiedenen Fachleute  
die Sesselbahnen anstelle von Skiliften unentbehrlich  
sind. Die Kommission ist der Meinung, dass die Ses-  
selbahnen unbedingt entstehen und die Skilifte ersetzt  
werden müssen. Das vor allem aus drei Gründen:

Même si la tendance est au réchauffement climati-  
que de la planète, personne ne peut prédire l'avenir  
avec certitude. Ces dernières années, le climat évo-  
lue comme la bourse, dans une instabilité constante.  
On m'a dit qu'il y a cent ans, à Charmey, les vaches  
brouaient de l'herbe au mois de janvier. Dans l'incer-  
titude, il faut rester mobile et s'approprier à l'adaptation  
de l'offre hivernale et estivale, aux possibilités offertes  
par les humeurs du climat. Des exigences de mobilité  
imposent tout naturellement le choix d'un télésiège.

Renforcer l'offre estivale. L'incertitude sur l'évolution  
climatique est réelle. En conséquence, il est opportun  
d'améliorer l'offre d'été pour la prolonger en automne  
ou au printemps s'il est nécessaire, et de mettre à dis-  
position de nos hôtes et sportifs des activités quel que  
soit l'état d'enneigement.

Le télésiège répond à des situations changeantes et imprévisibles, et permet aux stations l'adaptation et la mobilité souhaitable.

La diversité de l'offre hivernale. La monoculture du ski alpin fait partie du passé. En hiver, nos sites ne sont plus réservés aux seuls skieurs. De plus en plus, on observe une augmentation de la clientèle de personnes qui veulent goûter aux joies de la neige et à la beauté des montagnes, au bon air par la randonnée, la luge, les raquettes, etc. Il convient donc aussi de permettre l'usage des remontées mécaniques au plus grand nombre, ce que permettent des installations suspendues qui répondent mieux au souhait de la clientèle.

Ainsi, sur le plan technique, au-delà des problèmes de vétusté et d'exigences légales, le choix du télésiège pour remplacer les installations existantes est un choix judicieux. Sur ce point, la Commission partage le constat du Conseil d'Etat.

Deuxième point: l'engagement de la collectivité publique dans un domaine relevant de l'économie privée. La Commission s'est posé la question de l'opportunité d'une aide de l'Etat dans une industrie qui relève normalement de l'économie privée. A ce propos, elle partage les considérations du Conseil d'Etat. Une intervention de la collectivité s'impose pour les raisons politiques, économiques et sociales.

Enfin, d'une manière générale, le budget des vacances et des loisirs ne s'améliore plus. Les destinations de proximité, été comme hiver, retrouvent leur attractivité. En politique générale, même si la limite n'est pas toujours aisée à définir, notre canton s'est toujours efforcé, même avec de maigres moyens, de créer des conditions favorables à la prospérité par la réalisation d'infrastructures favorables au développement, partant du bien-être de la population. En créant en 1972, le fonds d'équipement touristique, le Grand Conseil a mis en pratique cette volonté de développer notre économie non seulement fondée sur l'industrie et l'agriculture, mais aussi sur le tourisme. La proposition de ce décret est l'illustration de cette politique constante. An dieser Stelle möchte ich den Solidaritätsgedanken gegenüber den Randregionen und den ländlichen Regionen in unserem Kanton einbringen. In unseren Voralpen ist der Tourismus praktisch die einzige Einnahmequelle. Man muss hier von Chancengleichheit sprechen.

L'appréciation économique. Il y a lieu de constater que la concurrence est très vive dans le domaine du tourisme. L'offre s'améliore partout en quantité et en qualité. Notre canton ne peut rester en retard dans ses équipements et son offre. En effet, le développement de la mobilité douce, du tourisme vert, permet au canton de jouer un atout parfaitement adapté à la demande. Pour la randonnée hivernale et estivale, on peut citer entre lacs et montagnes des sites dans des espaces bien conservés. Ceci répond idéalement aux aspirations d'une clientèle potentielle croissante. Comme les bateaux sur nos lacs, les remontées mécaniques viennent renforcer l'attractivité des moyens que la nature nous a donnés et l'histoire légués.

Dans le domaine de la compétitivité, j'ajoute une réflexion, il est fou d'être sage tout seul! Ainsi, dans les pays voisins, France et Autriche, la collectivité prend tout en charge, voire en grande partie les finance-

ments des équipements touristiques, ce qui rend les sociétés d'exploitation très compétitives dans l'offre internationale. Notre Etat doit aussi tenir compte de cette situation s'il veut que le tourisme suisse garde sa place dans le marché international. La proposition du Conseil d'Etat comporte une connotation sociale au sens large que partage la Commission. Ainsi, il est juste d'offrir à tous, et non seulement aux skieurs, la possibilité d'accéder à nos magnifiques sites du Moléson, des Gastlosen, de La Berra ou du Kaiseregg, été comme hiver.

Andererseits ist es eine Tatsache, dass bei weitem nicht alle Familien die finanziellen Mittel aufbringen können, um Sportferien in Zermatt oder Grindelwald zu machen. Ferien, mit denen man noch helfen würde, Verkehrsstaus zu produzieren, welche sicher nicht umweltfreundlich sind. Für die ganze Bevölkerung sind die touristischen Perlen in unserer Nähe äusserst interessant, aber auch für die gergesehenen Gäste aus den Nachbarkantonen.

L'aide de la collectivité permet aux sociétés d'exploitation de pratiquer des prix sociaux et de rendre l'offre accessible au plus grand nombre de nos habitants. En raison des motifs qui précédaient, la Commission a approuvé à l'unanimité la proposition du Conseil d'Etat. La Commission a également accepté, dans la forme, le décret proposé avec l'interrogation et le souhait transmis au Conseil d'Etat de ne pas rester trop rigide dans la mise en œuvre du programme proposé.

Es ist grundsätzlich richtig, dass der Staatsrat und nicht der Grosse Rat für das Realisierungsprogramm zuständig ist. Eine aussergewöhnliche Situationsveränderung zum Guten oder zum Schlechten kann aber bis ins Jahr 2014 plötzlich eintreten. Wir denken an einen Mastbruch, Terrainsenkungen oder anderes. Aber auch durch zufälliges Glück, durch das eine Station das nötige Geld früher finden würde. Hier gilt es vernünftig zu sein und die Möglichkeit zu haben, solche Projekte vorzuziehen. Nach dem Motto: Lieber Projekte fördern, statt an Verfahrenstechniken festzuhalten.

Se fiant à l'engagement du Conseil d'Etat de rester souple dans l'application du programme et de ne pas freiner les réalisations, la Commission a renoncé à déposer un amendement par lequel elle souhaitait que le Conseil d'Etat soit responsable de l'exécution du programme. La Commission a pris acte de cet engagement.

Schlussendlich darf man nicht übersehen, dass in Artikel 4 eine Auszahlung der Gelder an sehr strenge Vorschriften und Konditionen gebunden sind.

Und zu guter Letzt: Auch wenn der Staat zu 49% und die Gemeinden und Regionen mit minimum 17% helfen, müssen doch die Gesellschaften und die vielen Privaten noch Grosses leisten, um das angestrebte Ziel erreichen zu können.

In diesem Sinne ist die Kommission einstimmig für Eintreten auf den Inhalt und die Form und wir bitten Sie, sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, das Gleiche zu tun.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret en date du 19 novembre dernier. La Commission fait les deux remarques suivantes.

Elle a pris note de l'urgence de ce dossier due notamment à la date d'échéance de certaines concessions d'exploitation.

Deuxième remarque, la CFG a également bien pris note que chaque projet de renouvellement d'installations devra d'abord faire la preuve qu'il est en mesure de rassembler les fonds de tiers avant d'engager les subventions cantonales. Par «fonds de tiers», nous entendons bien évidemment les autres collectivités et éventuellement les privés. En fin de discussion, nous avons abordé la question de l'indexation du coût du projet. Etant entendu que ce projet est relativement spécifique sous l'angle technique, il n'a pas été possible au Conseil d'Etat de donner des informations plus précises quant aux critères d'indexation qui seraient pris en considération. Cela étant, la Commission délègue la compétence au Conseil d'Etat pour trouver la meilleure solution pour fixer ces critères d'une manière équitable.

Sous réserve de ces remarques, la Commission des finances et de gestion vous encourage, sous l'angle financier, à entrer en matière sur ce projet de décret.

**Le Commissaire.** Le projet de décret pour le renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises a suscité un assez grand intérêt, également dans les médias. Je suis très content de pouvoir maintenant éclaircir l'un ou l'autre point et de souligner l'enjeu important du projet pour le canton de Fribourg, sa population et son économie.

M. le Rapporteur l'a dit, le subventionnement est très important, notamment sous trois aspects.

Premièrement, pour la promotion du tourisme fribourgeois et sa compétitivité.

Deuxièmement, pour assurer une offre adéquate à la population fribourgeoise, de pouvoir se ressourcer dans la région des Préalpes fribourgeoises; comme chez nous, les Alémaniques disent volontiers: Um dieses Naherholungsgebiet, dass wir hier in unserem Kanton haben, auch aktiv zu nutzen.

Troisièmement, pour la prospérité des régions périphériques du canton.

Nous vous proposons le soutien d'un paquet de six projets. Les sociétés se sont déclarées prêtes à investir environ 58 millions de francs pour la réalisation de six projets. Le télésiège de Brand – La Berra, le télésiège Charmey – Vounetz, le télésiège de Jaun – Gastlosen, le téléphérique Plan – Francey – Moléson, le télésiège Moléson – Les Joux – Plan-Francey et le télésiège Schwarzsee – Kaiseregg.

Les coûts effectifs ont été réexaminés par des experts techniques, mandatés par le comité de gestion du fonds d'équipement touristique et ces coûts effectifs ont été estimés à 52 millions de francs seulement. Les garages pour les chenillettes, les systèmes de caisses, le goudronnage du parking, ou encore l'épuration des eaux, par exemple, ont été exclus des investissements subventionnés. De plus, le comité de gestion du fonds d'équipement touristique a déduit un rabais de 5% sur les montants retenus, en partant de l'idée que les sociétés pourront faire valoir dans leurs commandes une certaine économie d'échelle. Vous voyez là aussi l'avantage de ce paquet pour pouvoir réaliser aussi une économie d'échelle. Le Conseil d'Etat vous propose

que l'Etat prenne en charge 49% de ce montant de 52 millions de francs, soit le soutien maximal tel qu'il est prévu dans la loi sur le tourisme; en termes absolus, cela veut dire un montant de 25,21 millions de francs. Je vous ai parlé de ce paquet de six projets. Il y a certainement quelques-uns qui poseront la question: pourquoi n'y a-t-il pas de projet du district de la Veveysse, les Paccots étant un pôle touristique cantonal? Cette question a été discutée de manière intensive avec les responsables de cette région. La réponse est claire: les Paccots n'ont pas de projets mûrs et Rathvel, qui doit réaliser prochainement un déplacement du skilift pour un coût d'environ 500'000 francs, renonce à l'aide extraordinaire pour éviter entre autres de devoir intégrer la propriété de ses installations dans la société d'économie mixte. Mais ces stations auront bien évidemment la possibilité de déposer une demande au fonds d'équipement touristique pour un soutien via l'aide ordinaire.

Pourquoi venir avec un tel paquet maintenant? Je dois vous dire que le paquet de financement vous est soumis avec une certaine urgence, parce que les concessions échoient prochainement. En 2009, 3 concessions vont échoir: Berra, Jaun et Moléson – les Joux. En 2011, ce seront les téléphériques de Moléson et Schwarzsee. En 2014, il y aura le télésiège de La Berra et en 2016, Charmey. Sans le renouvellement, les installations doivent être fermées. Par exemple, les concessions fédérales ne laissent pas de marge de manœuvre. Pour les concessions dites intercantionales, une prolongation pour une période limitée est néanmoins possible si les sociétés sont à même de démontrer clairement que le renouvellement est prévu dans un délai raisonnable, ce qui est ici le cas. Si le décret n'est pas accepté rapidement, cela aura comme conséquence que le téléphérique de Moléson devra être fermé à la fin 2011, ce qui serait une vraie catastrophe pour le tourisme fribourgeois.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, la question centrale: pourquoi une aide extraordinaire de l'Etat? J'aimerais souligner que le renouvellement des remontées mécaniques représente un exemple fort intéressant d'un partenariat privé-public. L'Etat vient seulement subsidiairement. Il y a tout d'abord les sociétés, mais également les régions qui ont été d'accord de relever ensemble ce défi important. M. le Rapporteur l'a dit, dans d'autres régions, c'est l'Etat qui prend en charge tous les coûts ou une part beaucoup plus élevée des constructions des remontées mécaniques. Le soutien financier du canton est donc indispensable pour la réalisation des différents projets. Il ne faut pas se leurrer. Sans aide extraordinaire, il y a fermeture des stations. Mais une fermeture ne serait pas défendable du tout. En tant que ministre de l'économie et de l'emploi, responsable également de la politique touristique, un tel scénario serait absolument catastrophique et cela sous deux aspects. Premièrement, sous l'aspect de l'offre. Sans la pérennité des infrastructures de base, le maintien et l'amélioration de l'offre touristique ne seraient plus possibles. Le sport à l'école, notamment les cours de ski, devrait être réalisé encore plus souvent dans d'autres régions avec des conséquences financières non négligeables pour les communes. Ce qui serait déplorable c'est que nous, les Fribourgeoises et Fribourgeois, notamment les personnes âgées qui forment une

fraction de la population de plus en plus importante, ne pourrions plus profiter d'un espace de détente de proximité. Excepté cet aspect de l'offre, il y a quand même l'aspect économique. Selon l'étude de M. le Professeur Levrat de la Haute école de gestion de Fribourg, la fermeture des stations fribourgeoises auraient comme conséquences un manque à gagner d'environ 17 millions par an, en termes d'effet direct, et d'environ 28 millions par an, en termes d'effet indirect. Les investissements auront des effets positifs également sur l'économie touristique et la collaboration entre les sociétés et les régions. Vous avez pu lire dans l'article 4 du décret que le Conseil d'Etat vous propose de définir des conditions claires. Ce qui doit nous intéresser particulièrement, c'est la dernière condition, c'est-à-dire que la collaboration entre les stations doit être améliorée. C'est la raison pour laquelle un concept de promotion des Alpes fribourgeoises doit être finalisé et envoyé au Conseil d'Etat jusqu'à la fin 2009.

Je me permets de faire une appréciation générale en guise de conclusion.

Premièrement la multifonctionnalité hiver-été. L'avantage particulier de ce présent paquet est l'ouverture pour le tourisme d'été. Les nouvelles installations donneront la possibilité aux stations touristiques de se diversifier et, vu le changement climatique qui ne peut pas être nié, de profiter d'une offre plus grande en été.

J'aimerais faire une deuxième remarque concernant la rentabilité des installations. On a pu lire des craintes par rapport à la rentabilité des installations. Je le dis de manière très claire. Pour certaines stations, il ne sera certainement pas très facile de pouvoir rentabiliser les installations, mais je suis convaincu que les responsables qui relèvent le défi avec beaucoup d'enthousiasme arriveront à trouver de l'argent pour pouvoir investir sans devoir d'avantage s'endetter. Il ne faut pas le négliger, avec le développement de l'offre d'été, la rentabilité sera de plus améliorée. En d'autres termes, je ne suis pas pessimiste du tout en ce qui concerne la rentabilité.

Encore une troisième remarque concernant la collaboration entre les sociétés. Il a été écrit et discuté d'une fusion des sociétés. Je dois vous dire ici que cette fusion est illusoire et n'apporterait pas grand-chose. Cependant, la réalisation de ce renouvellement aura une conséquence importante pour la collaboration entre les sociétés et la mise à disposition d'une offre intéressante et cohérente de la destination Préalpes fribourgeoises. Concrètement, la société d'économie mixte sera propriétaire des installations, qu'elle devra mettre à disposition des différentes sociétés qui les loueront. L'association de remontées mécaniques fribourgeoises, le président ici présent pourra en dire d'avantage, est en train de mettre en place les bases pour un projet de nouvelle politique régionale, avec lequel une innovation dans l'offre et le marketing des Préalpes fribourgeoises pourra être réalisée.

Zusammenfassend, meine Damen und Herren, möchte ich Folgendes sagen: Die 25 Mio. Franken ausserordentliche Hilfe für die Erneuerung der Bergbahnen ist sehr gut investiertes Geld. Diese Unterstützung der Seilbahngesellschaften und der Regionen stellt einen wichtigen Beitrag für die Stärkung des Freiburger Tou-

rismus dar. Das Dekret integriert sich übrigens auch gut in die Vision 2030 und in die Strategie für den Freiburger Tourismus, welche auf eine Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit des Freiburgerlandes abzielt, den sanften Tourismus besonders fördern will und eine Valorisierung der natürlichen Ressourcen, des natürlichen Umfelds, namentlich der Regionen begünstigen soll.

Il faut que j'ajoute deux remarques complémentaires qui sont tout de même importantes. Premièrement, le problème des marchés publics. Vous avez pu lire dans la presse que la société du Moléson a déjà entrepris certaines démarches en vue du renouvellement du téléphérique de cette station. Cette initiative a provoqué quelques irritations dans certains cercles qui pourraient être concernés, notamment les ingénieurs et architectes de la région, et une lettre a d'ailleurs été adressée aux autorités cantonales, au préfet et à la DAEC. J'aimerais prendre position comme suit.

Le renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises sera confié à une société d'économie mixte qui sera constituée très rapidement, fin 2008 ou tout début 2009, et comprendra aussi dans son Conseil d'administration des représentants de l'Etat, quatre personnes. Il reviendra à cette société d'économie mixte de déterminer comment seront entrepris les travaux et à qui ils seront confiés. Ce faisant, la société d'économie mixte devra agir dans un cadre légal strictement respecté, notamment en ce qui concerne aussi la question des marchés publics. Les autorités cantonales, par leur représentation au sein de la société d'économie mixte, veilleront tout particulièrement à ces questions. Selon le modèle choisi pour la construction des installations, des analyses juridiques seront effectuées pour éclaircir la situation du point de vue du droit des marchés publics. En résumé, il est clair que c'est la société d'économie mixte qui deviendra la propriétaire des installations et qui se doit d'assurer leur construction. C'est donc elle qui sera responsable de la légalité et de la bonne tenue de l'exécution des projets. J'insiste que la problématique doit être claire avant de continuer la procédure.

Une deuxième remarque concerne la question de l'échelonnement et de l'indexation, question notamment soulevée par la Commission des finances et de gestion. Bien entendu, le paquet des renouvellements ne peut pas être réalisé immédiatement dans son intégralité. Les subventions cantonales subsidiaires ne peuvent être allouées que dans le respect du plan financier et des budgets. Alors M. le Rapporteur, je dois quand même le dire très clairement: la souplesse du Conseil d'Etat est assez limitée dans ce contexte. Un échelonnement de la réalisation est dès lors indispensable selon l'analyse du comité de gestion du fonds d'équipement touristique. La priorité doit être donnée aux stations qui disposent d'une concession fédérale qui arrive à échéance et ne peut pas être renouvelée. Dans ce contexte, il coule de source que le premier projet à réaliser doit être le projet de téléphérique du Moléson. Il doit pouvoir commencer tout de suite. Pour la législature actuelle, il n'y a pas d'autres possibilités. Vous avez accepté un million de francs pour le budget 2009. Pour le plan financier 2010, nous avons prévu trois millions et pour 2011, également trois millions

de francs. Au-delà de ce projet de Moléson, il n'y a pas de marge de manœuvre. Au début de la prochaine législature, c'est-à-dire 2012–2013, les autres projets pourront être réalisés: le télésiège des Joux-Moléson clôturant le paquet des renouvellements puisque sa construction est prévue pour 2014 et 2015.

Concernant l'indexation, je peux faire ici la déclaration suivante. A cause de cet échelonnement dans la réalisation et pour éviter une pénalisation des sociétés qui ne peuvent pas réaliser leurs projets tout de suite, le Conseil d'Etat propose d'introduire une clause d'indexation des montants alloués par l'intermédiaire de l'article 3 alinéa 3. Pour l'instant, il n'est pas possible de donner plus de détails concernant cette indexation compte tenu de la nature des projets. En effet, le renouvellement implique des travaux de construction proprement dits, par exemple les gares de téléphériques, qui peuvent être indexés selon les règles habituelles. Or, les projets prévoient également et principalement l'acquisition d'équipements spécifiques, comme les équipements électromécaniques, dont l'indexation du coût répond à des critères particuliers qui n'ont pour l'heure pas pu être évalués. Une remontée mécanique n'est ni un bâtiment, ni une route. Plutôt que de formuler une clause d'indexation inadaptée dans le décret, le Conseil d'Etat a donc préféré s'en remettre à une analyse approfondie de ces questions qui aura lieu ultérieurement sur la base des données claires et fiables, récoltées notamment auprès des constructeurs. Compte tenu des montants engagés et des conséquences que pourrait avoir une indexation erronée des coûts, non seulement pour les stations concernées, mais également pour le budget de l'Etat, le Conseil d'Etat vous propose de lui confier la charge d'établir précisément la clause d'indexation, laquelle pourra être différenciée selon les montants à investir. Néanmoins, après discussions avec la Direction des finances, je peux vous confirmer que l'indexation sera basée sur le mois d'octobre 2008, comme valeur de référence pour les indices à déterminer.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose, compte tenu de ces explications, de ne pas concrétiser ce point dans le décret et de laisser au Conseil d'Etat la liberté de trouver une solution raisonnable dans le cadre d'une ordonnance.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie dès lors de bien vouloir accepter le projet de décret.

**Le Président.** J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière et je vous signale que je suis saisi d'une *demande de renvoi au Conseil d'Etat* présentant un nouveau décret avec les éléments suivants:

- respecter des priorités d'investissements,
- se limiter à des investissements dans des stations d'importance cantonale,
- donner des plans d'investissements détaillés et une étude sur la viabilité économique des sociétés,
- régler les questions de soumission des projets à la loi sur les marchés publics,

- informer sur les conséquences écologiques et économiques des projets et de leur application,
- concernant le Grand Conseil, appliquer correctement les règles de récusation lors de la composition et les travaux de la Commission.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Je pense qu'il faut d'abord mener le débat d'entrée en matière et après seulement le débat sur le renvoi.

**Le Président.** J'ai annoncé que j'ouvrais la discussion sur l'entrée en matière et que j'étais saisi de votre demande de renvoi. Je vous cède la parole. Je vais ensuite ouvrir la discussion. Les députés qui sont intéressés à prendre position sur cette demande de renvoi s'expriment, ensuite je ferai un vote. Est-ce qu'on renvoie? Est-ce qu'on ne renvoie pas? Ensuite, si votre demande de renvoi est acceptée, ça s'arrête là. Mais si votre demande de renvoi est refusée, nous continuerons l'entrée en matière en passant la parole à tous les groupes. Cela ne sert à rien de faire toute l'entrée en matière pour ensuite quand même revenir en arrière.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Je précise que j'interviens à titre personnel et non pas au nom de mon groupe. Je *demande le renvoi* de ce décret au Conseil d'Etat pour les six raisons suivantes.

Ce décret est un décret d'arroser sans distinction des priorités d'investissements, en voulant subventionner au maximum tous les projets de remontées grüériennes et singinoises, sans distinction de leur importance, leur viabilité ou leurs conséquences économiques et environnementales.

Deuxièmement, le décret présenté est un paquet sans transparence suffisante. Le Conseil d'Etat a refusé la publication d'une étude qui traiterait de l'importance économique des installations. On nous a présenté un seul chiffre. On peut douter de la qualité de cette étude Levrat. A défaut, je demanderais qu'on donne cette étude au moins à la Commission qui l'a demandée, je crois, en vain.

Troisièmement, le décret soutient des sociétés isolées qui refusent la fusion recommandée pourtant par une étude qui, elle, est bel et bien publique. Il refuse la collaboration en une seule société qui serait la seule solution pour leur survie économique à long terme. Ce refus laisse craindre que les investissements seront payés par le canton et les communes en grande majorité, et que quelques années après, des actions de sauvetage seront demandées. Ces actions coûteront très cher, encore une fois à la main publique. La longue agonie sous perfusion publique sans fin du Schwyberg en est une bonne illustration. Regardez du côté des grands cantons touristiques. Les remontées mécaniques se trouvent également en face de problèmes, même si elles ont quelquefois moins de problèmes d'aménagement que les remontées fribourgeoises, mais un financement cantonal y est tout simplement exclu. Ces stations cherchent donc des solutions de fusion et de collaboration en réseaux que les sociétés fribourgeoises refusent tout simplement.

Quatrièmement, le décret ne tient pas du tout compte de toutes les autres conséquences de ce financement

public. Les investissements en canons à neige suivront. Le trafic automobile augmentera, car certaines de ces remontées ne sont pas accessibles en transports publics et il y aura d'autres installations déjà annoncées. Nous avons ainsi appris ce week-end que la station du Lac-Noir veut installer une piste de luge d'été. Ce sont des installations sur pilotis mécaniques, des bandes mécaniques dans le paysage, qui ont des conséquences environnementales nettement plus prononcées que les téléphériques et les télésièges que l'on veut construire ou renouveler. De plus, elles sont assez dangereuses. En effet, elles ont été le théâtre de plusieurs dizaines d'accidents graves ces dernières années dans les pays alpins. Est-ce que c'est cela l'ouverture pour le tourisme d'été que nous voulons? En regardant de plus près ces différents projets, on voit très bien qu'il n'y pas de concept pour le tourisme d'été, mais que cet argument est un argument surtout verbal pour faire passer les installations qui serviront surtout aux sports d'hiver. J'en veux pour preuve, les nombreux télésièges qui ont été construits avec ce même argument dans des stations avec une desserte beaucoup plus dense et qui ne fonctionnent surtout pas en été, car il n'y a pas une demande suffisante, car on n'a pas fait un concept de tourisme d'été, et cela dans des régions touristiques beaucoup plus développées que les Préalpes fribourgeoises.

L'argument avancé selon lequel les écoles qui auraient besoin de ces installations n'est pas pertinent du tout! Un bon nombre d'écoles renoncent déjà aujourd'hui aux journées de ski. Si ces journées ont quand même lieu, une bonne partie des enfants n'opte plus pour le sport alpin. Finalement, les écoles qui choisissent de faire ces journées de ski ne choisissent plus forcément les stations régionales auxquelles elles servent d'arguments ici. Avec trois stations cantonales, l'offre nous paraît tout à fait suffisante.

Cinquièmement, la société de Moléson a réalisé très tardivement: oups, notre concession arrive à échéance, il faut qu'on presse un peu les députés! Cette société s'est lancée dans un bricolage avec la loi sur les marchés publics. Les explications de M. le Commissaire du gouvernement ne disent pas la même chose que les prises de position des sociétés. C'est donc une question qu'il faut absolument résoudre. Je voudrais qu'on règle cette question de marché public avant d'accorder des prêts théoriquement remboursables. L'urgence est une précipitation à laquelle la société de Moléson nous soumet. Je suis d'accord d'accorder des subventions à des sociétés d'importance cantonale qui présentent un plan d'investissement détaillé et qui nous soumettent un projet de collaboration en une seule société. Je ne suis pas d'accord de voter à l'aveugle 25 millions sans information et sans justification suffisante. Je vous prie de retourner ce paquet au Conseil d'Etat pour qu'il nous soumette un nouveau décret. Je propose de nous soumettre d'abord un décret bien argumenté pour les téléphériques du Moléson. On pourra également respecter les règles de récusation à la Commission déjà. Je vous dis que si ce renvoi est refusé, je voterai personnellement non à ce décret, même si je peux approuver certains de ces investissements. Je vous informe aussi que si ce renvoi est refusé, un référendum parlementaire est d'ores et déjà en préparation pour permet-

tre le vote populaire. Le référendum obligatoire a été empêché avec un montant qui arrive par hasard juste en dessous de la limite légale.

**de Roche Daniel** (ACG/MLB, LA). En mon nom personnel, je soutiens cette demande de renvoi et je vais essayer d'être bref. J'ai trois points à relever. Si on refuse ce décret, on parle des catastrophes, on nous annonce des fermetures, bref on nous met sous pression. Normalerweise, Herr Staatsrat, kenne ich Sie als Sonntagsprediger der nachhaltigen Entwicklung. Sie haben sich heute als Kapuzinerprediger, der uns ein ökonomisches Höllenfeuer verspricht, mit 17 Mio. für den Ablass, präsentiert. Ich finde das schade.

Ich meine, das Dekret hat einige Lücken und es ist nicht sorgfältig vorbereitet. Sie sagen selbst, Herr Staatsrat, die Rentabilität wird nicht einfach sein, aber sie seien nicht pessimistisch. Das heisst aber auch: Sie sind nicht optimistisch. Und man müsste optimistisch sein können, wenn man 25 Mio. ausgibt oder verspricht.

Ich bin einfach nicht sicher, ob wir unserer Sorgfaltspflicht als Parlament hier nachkommen und nachgekommen sind. Deshalb unterstütze ich den Rückweisungsantrag und ich wage die Frage, warum man uns nicht einfach «Moléson» allein bringt. Das ist wirklich dringend, der Rest ist nicht so dringend. Der wird auf jeden Fall für die nächste Legislatur sein. Jetzt schon öffnen wir das Fenster und werfen 25 Mio. hinaus, ohne sicher zu sein, ob irgendetwas zurück kommt. Das ist nicht sorgfältig gearbeitet.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). J'interviens aussi à titre personnel pour dire que je ne suis pas foncièrement opposé à des investissements dans le domaine des remontées mécaniques, mais que par contre, je trouve que ce décret contient beaucoup trop de lacunes et que compte tenu de l'importance du montant en jeu, je soutiendrai aussi la proposition de renvoi pour avoir des informations ou un nouveau décret avec des informations complémentaires.

Quelles sont les critiques que je fais à ce décret? Premièrement, le message du Conseil d'Etat met en exergue, tout d'abord, avec une des propositions contenues dans la réflexion «vision 2030» élaborée sur la conduite du professeur Steiner, concernant le domaine des remontées mécaniques que je cite ici: «tout en assurant la rénovation et la pérennité de l'offre d'importance cantonale, favoriser et promouvoir la mutation progressive, les stations de ski des Alpes fribourgeoises en stations prioritairement estivales.» Je ne suis absolument pas convaincu que le projet qui nous est soumis respecte cette recommandation puisqu'il nous propose exactement l'inverse, soit des installations prioritairement hivernales. En effet, même si une grande partie des remontées proposées pourra être exploitée durant la belle saison, il faudra mettre en place encore d'autres mesures pour véritablement développer le tourisme estival dans notre canton, autres mesures qui nécessiteront aussi des investissements. Je déplore ici un certain manque de vision globale!

Deuxièmement, je conteste la conclusion tirée du rapport du professeur Levrat affirmant et je cite: «les dommages seraient plus importants que les bénéfices

si le renouvellement des remontées mécaniques ne portait que sur les stations majeures.» On nous propose ainsi un multipack ficelé dans l'urgence, à prendre ou à laisser. J'aurais souhaité personnellement que la possibilité d'un choix ait été laissée au Parlement. Nous devons avoir le courage de faire des choix, même si je le reconnais, ils peuvent être douloureux. Le montant proposé me paraît disproportionné, sans égard à tous les investissements qui devront être faits par notre canton, en particulier dans le domaine des transports publics. J'ai aussi beaucoup de peine avec une autre affirmation du professeur Levrat que je cite: «l'avenir des sociétés passe par des solutions marketing, soit une analyse de ce qui rapporte, avant de penser aux coûts». Ce genre d'affirmation me choque beaucoup, je dois vous le dire honnêtement.

Troisièmement, j'en viens maintenant à la solution proposée pour le financement et la structure juridique. Je rappelle que l'on propose la constitution d'une société d'économie mixte. Le message du Conseil d'Etat affirme que cette construction juridique permettra d'éviter que la société propriétaire ne soit concernée par d'éventuelles difficultés financières des sociétés d'exploitation. Là aussi, je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. En effet, les sociétés d'exploitation devront cofinancer une part importante des installations (17 millions) à laquelle il faut ajouter quelque 6 millions pour des objets non couverts par le décret. Ces sociétés devront donc assumer les charges financières de ces emprunts et en plus, payer un coût de location, même s'il est considéré comme minimal à la société d'économie mixte. Que se passera-t-il dans le cas, à mes yeux assez vraisemblable, où des sociétés d'exploitation ne pourront pas tenir leurs engagements? Ce sont les collectivités publiques, canton et communes qui devront à nouveau intervenir.

Finalement, je regrette aussi le fait que le message ne contienne aucun projet de budget prévisionnel des différentes sociétés d'exploitation.

Pour toutes ces raisons, je soutiendrai le renvoi en demandant que le nouveau décret qui nous sera soumis nous propose des choix et ne soit pas fait sous la forme d'un multipack inconditionnel.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Après avoir pris connaissance de cette requête, émanant de M<sup>me</sup> Christa Mutter, le groupe socialiste arrive à la conclusion qu'effectivement certaines informations lui manquent. Ce projet ne satisfait pas complètement sur certains points bien précis qui seront développés peut-être aujourd'hui, peut-être l'année prochaine, les députés du groupe socialiste ainsi que les personnes que nous représentons. Des explications complémentaires du Conseil d'Etat sur certains points seraient ainsi les bienvenues.

S'agissant du retard dans le traitement de ce dossier et du péril en la demeure qui est allégué par les personnes, notamment la station de Moléson, je dirais que si le gouvernement agit rapidement, nous pourrions déjà traiter ce projet-là à la session de février si bien qu'il n'y aurait pas de danger dans ce cas-là. Dans ce sens, je dois vous informer qu'une grande majorité du groupe socialiste appuiera cette requête et sollicitera le renvoi.

Par ailleurs, je souhaite aussi dire un mot sur la question des règles de récusation qui sont indiquées aussi dans ce formulaire en estimant que le groupe socialiste aurait trouvé plus délicat que les députés qui ont dû quitter la salle, sur demande du président du Grand Conseil, quittent réellement la salle et s'installent dans le salon du premier étage où les débats peuvent être suivis en direct, plutôt que de rester dans les tribunes et de comprimer un petit peu nos vrais invités.

**Le Rapporteur.** Erlauben Sie mir zuerst eine persönliche Bemerkung: Vor unserer Frau Kollegin Mutter erschrecke ich nicht mehr. Wir können ihr sowieso nichts recht machen und die anderen liegen immer falsch. Wir müssen heute planen, damit wir morgen bauen können.

Wenn man uns den Vorwurf macht, dass das Dekret nicht sorgfältig vorbereitet worden sei, dann muss ich diesen Vorwurf zurückweisen, denn schon seit ungefähr zwei Jahren arbeiten wir intensiv mit Fachleuten an diesem Dekret. Und wir müssen heute planen, weil die Bahnen unbedingt auf neue Investitionen angewiesen sind. Es könnte ja sein, dass zwischendurch noch Einsprachen eingelegt werden, die wiederum diese ganze Zeit, die es braucht um den Bau zu erstellen, verzögern.

Das vorliegende Dekret ist für die Regionen überlebensnotwendig. Es wäre gut, wenn Frau Mutter jetzt auch zuhören würde: Es ist überlebensnotwendig für die Region.

Ich bitte Sie daher, den Antrag Mutter zurückzuweisen.

J'aimerais essayer de ne pas être trop émotionnel. Je vous demande de refuser la proposition de renvoi de M<sup>me</sup> la Députée Mutter car je trouve qu'il est extrêmement important de pouvoir réaliser ce projet intéressant pour le tourisme fribourgeois. Il est indispensable que le paquet puisse être réalisé et je vais vous dire pourquoi. Nous avons intégré une vision générale, une vision à long terme dans le développement de ce décret et nous n'avons pas essayé de vous vendre un paquet qui ne contienne pas vraiment des points importants. J'aimerais vous dire que Fribourg valorise et modernise ses stations existantes et, avec ce décret-là, crée la base pour la promotion d'un tourisme estival également à part le tourisme hivernal. C'est un concept moderne et durable puisqu'il valorise la proximité et là, M<sup>me</sup> la Députée Mutter, je dois quand même vous dire que la proximité a un aspect de développement durable. Il a déjà été dit ce matin que si vous voulez vraiment prendre le développement durable, il y a 3 aspects: il y a l'aspect économique, qui est important notamment pour nos régions périphériques; il y a l'aspect écologique qui est également intégré là dedans avec la possibilité d'utiliser ces stations de proximité et, enfin, l'aspect social. Il faut le souligner et j'aimerais notamment le dire aux représentants du groupe socialiste. Cela a été dit ce matin, nous sommes dans une période de conjoncture qui n'est pas fantastique. Toutes les familles ne peuvent pas se permettre d'aller en vacances, et M. le Rapporteur l'a dit, à Grindelwald, à Zermatt ou ailleurs, mais elles seraient tout de même contentes de pouvoir utiliser les stations de la région. Dans ce contexte-là, ce n'est pas correct de dire: «Vous

faites une proposition qui n'est pas bien préparée». Nous avons travaillé de manière très intense avec les représentants des stations et nous avons demandé que ces stations développent un concept de collaboration et je suis sûr qu'avec le développement de cette collaboration, nous aurons un atout fantastique à l'avenir pour développer notre tourisme. Je dois vous dire qu'il y a aussi une question de compétitivité et de concurrence. Dernièrement, j'ai discuté avec un collègue du canton du Valais qui me disait: «Ne vous précipitez pas trop, nous avons des stations chez nous, ils pourront venir chez nous». Non! Mesdames et Messieurs, nous avons une responsabilité dans le canton de Fribourg de pouvoir offrir la possibilité à ces stations de survivre. Et là, j'aimerais encore faire le point sur la manière de subventionner. On ne donne pas une subvention; c'est un prêt conditionnellement remboursable, cela signifie, en premier lieu, que ce sont aux stations et aux privés qui ont pris l'initiative de faire quelque chose. Ce sont les régions et les communes qui veulent investir et, en troisième lieu et subsidiairement, il y a l'Etat qui donne un petit prêt pour pouvoir réaliser ces idées, ces projets qui sont tellement importants pour notre économie touristique. Si vous voulez des informations complémentaires, nous pouvons renvoyer un tel projet aux calendes grecques! Pour l'instant, nous n'avons pas vraiment de détails; ce sont les différentes sociétés qui doivent pouvoir développer leur concept. D'ailleurs, à ce propos, il y a aussi l'importance d'avoir la possibilité pour l'Etat d'entrer en matière, et c'est seulement sur cette base, si l'Etat est d'accord de verser un certain montant, que les sociétés pourront ensuite aller à la recherche de fonds complémentaires.

Avec ces quelques remarques, je vous prie encore une fois de refuser cette proposition de renvoi.

J'aimerais encore lancer un cri du cœur à la fin de cette intervention. En général, dans le secteur de l'économie, on lutte toujours contre l'idée de mettre le canton de Fribourg dans une zone de repos. Donnez-nous au moins la possibilité d'utiliser nos moyens, nos avantages, les atouts de nos régions pour pouvoir développer notre tourisme de proximité qui est très intéressant et très important pour notre population, nos familles et notre économie.

#### *Demande de renvoi*

##### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 18.*

##### *Ont voté non:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR,

ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

##### *Se sont abstenus:*

Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP). *Total: 4.*

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** En préambule il est important de relever le caractère extraordinaire de cette aide étatique de 25,2 millions permise par la loi sur le tourisme. Si l'aide de l'Etat est extraordinaire, la situation des stations touristiques n'en est pas moins exceptionnelle. D'une part, les concessions d'exploitation arrivent à échéance ces prochaines années et, d'autre part, aucune des installations concernées n'obtiendra une nouvelle concession vu leur vétusté. Sans l'aide de l'Etat ces installations sont purement et simplement condamnées à être rangées ad aeternam dans l'album des souvenirs de toutes celles et ceux qui en ont largement profité. Il en va de notre responsabilité de construire aujourd'hui ce dont nous avons profité hier et ce dont nos enfants ont également le droit de disposer demain. Le tourisme est un pan important de notre économie fribourgeoise. Lorsque l'on parle de «High tech in the green» il ne s'agit pas seulement de draguer de nouvelles sociétés créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée, mais il nous incombe également de renforcer l'attractivité touristique de nos régions et inciter ainsi les collaborateurs de ces nouvelles entreprises à élire domicile dans notre canton. Il faut également soulever l'importance du partenariat public-privé garant de réalisations de grandes envergures. Nous nous réjouissons donc que notre canton utilise également cet outil pour réaliser de concert avec les régions, les communes et les sociétés de remontées mécaniques un projet de plus de 50 millions. Il s'agit bien là de la voie à suivre.

Nous ne voudrions pas omettre de relever l'esprit de corps dont fait preuve le canton de Fribourg dans ce dossier. En effet de la Broye lacustre qui se trouve tout de même à près d'une heure des sommets gruériens en passant par la Veveyse dont la station fétiche est absente du programme de subvention, force est de constater que c'est en aucune considération territoriale que notre canton se mobilise aujourd'hui pour maintenir son attractivité touristique de demain. Nous souhaitons vivement que l'esprit de corps qui prévaut aujourd'hui perdurera pour donner ainsi naissance à un véritable concept de promotion des Alpes fribourgeoises, lequel ne sera efficace que s'il est le fruit d'une véritable coo-

pération des différents acteurs concernés. Nous avons aujourd'hui le choix, soit nous posons la première pierre d'une prometteuse construction, soit nous lançons le premier pavé contre les vitrines de nos stations. Le groupe démocrate-chrétien a choisi de poser la première pierre car il croit à l'avenir du tourisme d'été et d'hiver dans nos stations de montagne fribourgeoises. Rejoindre le sommet du Moléson en un peu plus de 2 minutes, s'asseoir dans un siège et se retrouver 5 minutes plus tard nez à nez avec les Gastlosen, avouer que cela vous met les fourmis dans les jambes. C'est donc avec enthousiasme et à la quasi-unanimité que le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter le projet de décret tel qu'il vous a été soumis.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Nous voici en présence d'un décret primordial pour le canton. En effet, ce projet de décret fort et incontournable du paysage touristique et économique fribourgeois l'est pour plusieurs raisons. La première de ces raisons est le fait que le projet ne condamne pas une station existante au détriment d'une autre, M<sup>me</sup> Mutter. Toutes nos stations cantonales ont été créées il y a plus de cinquante ans et pour certaines encore depuis plus longtemps. Toutes ces stations de remontées mécaniques ont un rôle primordial à jouer dans leur vallée respective. C'est un maillon important et incontournable de la viabilité d'un tissu économique dans ces régions périphériques. Elles permettent à la population régionale de vivre sur place, d'éviter des déplacements inutiles sur des centres urbains qui s'étouffent déjà. Monsieur le Commissaire du gouvernement l'a dit tout à l'heure cela fait partie aussi du développement durable. Elles dynamisent l'économie locale en offrant des prestations diversifiées spécifiques à chaque région. Elles permettent l'implantation et le développement de PME locales qui font partie d'un tissu économique qui fait la force du canton de Fribourg. En période de crise financière, nous sommes contents de pouvoir disposer de ce type de PME qui échappent à ces grands tremblements financiers.

Autre raison qui m'incite à dire que ce décret est intéressant, c'est qu'il permet d'apporter une réponse aux critiques infondées qui fusent de la part de certains milieux et de certains détracteurs dans cette salle. Si vous lisez attentivement ce décret, vous constaterez que les investissements qui vont être réalisés le seront sur la base d'un financement qui doit être assuré. Le canton conditionne son apport financier au fait que tant que le financement régional et privé n'est pas complet, la part cantonale ne sera pas versée. Par ailleurs, les stations de remontées mécaniques doivent travailler solidairement sur la recherche de fonds privés. J'ouvre à ce sujet une petite parenthèse pour dire que l'Association fribourgeoise des remontées mécaniques, dont j'assume la présidence, n'a aucun intérêt financier et autre particulier dans les stations elles-mêmes. L'association se réfère à l'article 60 du Code civil suisse au niveau de son but. C'est un but non lucratif. Notre rôle en tant qu'association, et l'Etat ne s'y est pas trompé, c'est de fédérer les stations de remontées mécaniques pour la recherche de fonds privés d'une part et là je dispose d'une convention signée par tous les présidents des stations cantonales existantes, une convention qui

les lie à travailler dans ce sens, donc il y a un travail de collaboration fort qui est déjà en route, et ceci est une exigence du décret, donc ici nous y répondons positivement. D'autre part également la collaboration entre les stations est bien réelle déjà, elle est efficace. Elle va encore s'accroître fortement à l'avenir. Tous les responsables des stations sont acquis à cette idée. D'ailleurs nous travaillons ces temps de pieds fermes pour finaliser un projet global de marketing permettant de favoriser encore plus le développement régional et l'accessibilité de ces stations par la population de nos centres urbains notamment.

Pour terminer je tiens aussi à préciser que les nouvelles installations seront la propriété, cela a déjà été dit par le Commissaire du gouvernement, de la nouvelle société d'économie mixte. Cette société d'économie mixte qui en sera propriétaire sera détenue majoritairement par les collectivités publiques et les stations de remontées mécaniques conserveront la propriété de leurs installations actuelles et seront locataires des nouvelles installations. De plus les stations actuelles assumeront l'exploitation de l'ensemble des installations actuelles et nouvelles. Donc là il n'y a pas de participations croisées au coût de fonctionnement. Je tiens finalement à préciser que j'ai en face de moi lors des séances de l'association des remontées mécaniques des responsables de station qui sont non seulement dynamiques et efficaces mais également des entrepreneurs qui jouent pleinement leur rôle dans un milieu où la plus-value est certes minime, mais elle compte également. Ce sont des responsables locaux qui croient en leur station et en leur région.

Je vous invite à accepter ce décret qui va dans un sens positif qui permet une collaboration accrue et qui permet non pas de fusionner mais de collaborer intelligemment à l'avenir et de manière encore plus forte. Accepter ce décret c'est donner un signal positif à une économie et à un tourisme du canton qui en a besoin.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Quatre conditions accompagnent le projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui. Le renouvellement des concessions rendant également nécessaire le renouvellement des installations concernées, l'engagement des régions dans le financement du renouvellement de ces installations qui signifie que la participation de l'Etat sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui est subsidiaire et implique aussi un effort des régions et des sociétés elles-mêmes. La forme juridique de sociétés d'économie mixte qui construira les nouvelles installations et en sera propriétaire. Le développement du tourisme estival. Nous nous trouvons donc devant un paquet certes fortement ficelé qui n'a pas manqué de nourrir un débat animé au sein du groupe socialiste, car malgré la présentation du Conseil d'Etat, des interrogations demeurent. Elles touchent l'opportunité de procéder à une fusion des sociétés de remontées mécaniques pour s'assurer de pouvoir remonter en télésiège sur nos Préalpes, n'aurait-il pas fallu monter dans le train des fusions et cela dans une région où justement les trains passent moins souvent qu'ailleurs? Certains camarades se sont également posés les questions quant à la nécessité de réaliser tous les projets présentés. N'y a-t-il pas eu un manque de courage à procéder à des choix

certes pénibles pour les renouvellements qui seraient uniquement nécessaires? Mais une partie du groupe socialiste a aussi estimé que les investissements proposés sont de nature à donner aux sociétés concernées les moyens de poursuivre leur mission, de proposer un tourisme concernant prioritairement les familles. Un tourisme de proximité qui s'adresse d'abord à la population fribourgeoise et nous ne parlons pas seulement du sud du canton mais du canton dans son ensemble aussi bien de la Broye, du Lac, de la Singine et bien sûr de toute la partie centre du district de la Sarine et plus particulièrement de l'agglomération fribourgeoise où la proximité de ces lieux de ski familiaux est particulièrement appréciée.

Cette proximité est certes appréciée en hiver mais nous savons aussi que l'avenir des stations concernées dépend d'un développement du tourisme estival. Si nos Préalpes ont des atouts certains pour la pratique des sports de glisse en hiver, le tourisme d'été mérite une attention particulière pour l'utilisation optimale de tout son potentiel. Les bonnes intentions et les grandes déclarations ne suffiront pas. Le canton se devra d'être promoteur et incitateur pour offrir les aménagements nécessaires. Il ne suffit pas d'amener un téségié confortable et débrayable à des personnes à mobilité réduite sur nos montagnes les plus hautes, les plus belles et se contenter de leur dire voyez comme c'est beau chez nous ! Le tourisme d'été nécessite une offre en balisage, en tables d'orientation, en descriptions didactiques et bien d'autres aménagements encore nécessaires. Il ne faut pas croire qu'en abandonnant le terme de «Préalpes fribourgeoises» pour parler des prétentieuses «Alpes fribourgeoises», nous allons nous donner une meilleure image. Les Préalpes ont l'avantage de ne pas effrayer les promeneurs qui ne cherchent pas la difficulté et l'exploit sportif. Elles s'adressent notamment de façon privilégiée aux personnes qui souffrent d'insuffisance cardiaque et qui ne devraient pas monter au-dessus de 1500 mètres d'altitude. Ce ne sont donc pas des promesses qui nous rendront heureux mais un véritable concept des stratégies et un programme de réalisations qui doivent être mises sans tarder en action. Nous pouvons comprendre que l'acceptation du renouvellement de ces infrastructures ait précédé le développement de ce concept mais celui-ci doit se faire sans tarder et c'est bien là la quatrième condition sine qua non. C'est avec ces attentes qu'une partie du groupe socialiste acceptera le projet de décret qui nous est présenté.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical accueille avec satisfaction et soutiendra à l'unanimité le projet de décret N°105 relatif au renouvellement partiel des remontées mécaniques de nos Préalpes fribourgeoises. En proposant une aide extraordinaire de 49% du financement, l'Etat donne un signe tangible de son soutien non seulement aux remontées mécaniques et à leur région périphérique, mais à l'ensemble du tourisme de notre canton et de ses habitants. Le montant de 25 210 000 francs est conforme à l'article 57, alinéa 2 de la loi sur le tourisme qui dit que la participation du fonds ne peut excéder 49% du capital, capital d'une société d'économie mixte propriétaire des installations et qui devra conclure un bail avec les

exploitants. En soutenant massivement ce projet de décret, notre Grand Conseil donnera un signe clair et fort tant aux régions qu'aux sociétés de remontées mécaniques, hôtelières ou autres infrastructures touristiques privées qui souvent ont grand peine à équilibrer leur budget. Il est à relever également que l'ARG, l'Association régionale de la Gruyère, a voté sa participation à l'unanimité et à hauteur de 25% au lieu des 17% demandés au minimum.

Les infrastructures actuelles sont obsolètes et doivent être renouvelées ou transformées pour répondre aux exigences légales garantes de la sécurité des utilisateurs. Ceci est un impératif sans quoi ces installations seront tout simplement fermées. C'est cette dernière variante que nous ne voulons pas. Nous voulons améliorer l'offre et ainsi rendre nos remontées mécaniques plus attractives et mieux adaptées aux conditions du marché et de desserte des domaines skiables concernés. Nous souhaitons souscrire à cet appui financier en y relevant quelques aspects, notamment l'offre touristique été-hiver de notre canton, le sport dans le cadre scolaire ou extrascolaire, la détente des Fribourgeois et des Fribourgeois à l'intérieur même de notre canton en utilisant des installations de proximité et ceci c'est sans oublier que les retombées financières directes sont estimées à quelque 17,2 millions de francs par année et elles se montent à quelque 30 millions pour les effets indirects et derrière ces retombées il y a vous l'imaginez bien, bon nombre de places de travail dans l'économie touristique des régions de notre canton et qui font aussi vivre des familles fribourgeoises.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt commun de notre population et du tourisme extérieur et de ses retombées, au nom du groupe libéral-radical, je vous invite à accepter l'entrée en matière telle que proposée ainsi que les 5 articles de ce décret.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Après le mini débat qui nous a occupé tout à l'heure, concernant un éventuel renvoi de ce décret, en tant que broyard, je me sens pousser des ailes, un plaisir démultiplié de rapporter sur ce décret au nom du groupe Alliance centre gauche en souhaitant qu'une forte majorité de mes collègues du groupe le soutienne.

Nos sensibilités étant différentes, vous l'aurez remarqué, c'est le jeu de la politique, je ferai valoir uniquement mon opinion personnelle.

Je vois plusieurs raisons pour applaudir à ce projet. Vous savez, et là, je m'adresse à toutes celles et ceux qui habitent la région de la Gruyère, de la Haute-Gruyère, de la Singine et également, M. Denis Grandjean de la Veveyse. Vous avez M. Grandjean, la chance d'avoir la Cape aux moines et la Dent de Lyss. Vous habitez, Mesdames et Messieurs, de superbes régions, avec l'âge, on devient c'est certain, beaucoup plus admiratif de notre environnement et ce matin, en montant sur Fribourg, le spectacle grandiose, depuis les hauts de Belfaux, c'était féérique, ces montagnes enneigées, ce soleil levant faisant scintiller ces cimes encapuchonnées, c'est une véritable splendeur.

Une deuxième raison de porter ce projet, une multitude de gens aux professions diverses, des petits commerces, des restaurants, des buvettes et j'en passe, même celui qui ouvre les routes à Vaulruz, M. Patrice Jordan

(*Rires dans la salle*), une saison touristique axée en priorité sur ce tourisme d'hiver est d'une importance capitale. Pensez déjà M<sup>me</sup> Mutter, le côté écologique de ce décret, des stations très proches, de proximité, des services publics intensifiés.

Troisième raison, et non la moindre, cette émigration à laquelle on assiste de nos régions de plaine, vers ces massifs aux infrastructures skiabiles, c'est de l'air, c'est du bol d'air frais, c'est un stress évacué l'espace d'un week-end, des camps de neige pour nos jeunes ados, nous vivons dans un canton baigné par un environnement exceptionnel.

Je ne veux pas changer la règle, je vais vous faire une petite parenthèse pour terminer.

J'avais, dans les années 50, engagé quelques études dans un collège valaisan, situé au pied du massif du Gramont, massif imposant qui semblait nous étouffer par ces dimensions exceptionnelles, nous qui avions 15 ans, les jeudis, samedis après-midi, dimanches d'hiver où la neige était bien présente à cette époque-là, c'était le ski, avec une quasi-totalité d'étudiants valaisans, quelques gruériens, des as sur leurs lattes et champions de la descente. Pour quelques autres «dont je faisais partie» des régions de plaine, c'était l'horreur. Excusez-moi, plus souvent, je ne veux pas dire le grand mot, mais vous le devinez aisément, je descendais ces pistes sur le ...

Nous avons demandé à pouvoir être dispensés de ces heures épouvantables pour des gens de plaine, nous n'avons finalement rien gagné au change! On a passé quelques journées à la ferme des Evouettes, appartenant à la communauté des spiritains, qui était gérée à l'époque par le Père Raemy, un Fribourgeois, qui était je crois, l'oncle de François Raemy que vous connaissez, alors on y occupait nos jeudis et samedis, à sortir le fumier des cochons et à étriller des vaches, c'est pour ça que je suis devenu paysan. (*hilarité*).

Pour conclure, je souhaite bon vent à ce décret, mais surtout une excellente saison d'hiver, dans l'immédiat, pour nos stations fribourgeoises.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Vous m'excuserez tout d'abord ce matin, de ne pas avoir une âme nostalgique, ni poétique, en tout cas c'est difficile de parler après ces mots un peu différents des miens que vient de prononcer Louis Duc.

Je vais plutôt m'arrêter sur un point, premier point qui est de définir ce projet de décret qui nous est soumis ce matin.

Pour moi, c'est relativement simple de définir ce projet, c'est un projet qui n'est pas abouti, mais un projet comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, qui est malicieusement ficelé.

Le rapport du Conseil d'Etat soulève de vraies vérités: les remontées mécaniques jouent un rôle économique important, nous le savons, il faut dans ce sens les soutenir, le rapport n'en parle peut-être pas assez encore, mais je dirais que ces sociétés jouent également un rôle social en permettant à notre population de pratiquer nos montagnes sans parcourir des dizaines ou des centaines de kilomètres.

Une étude a été demandée, c'est l'étude du Professeur Levrat dont on nous a parlé avant, elle aboutit à ces conclusions. Cette étude, nous ne l'avons pas eue sous

les yeux, c'est dommage pour certains d'entre-nous, en fait pour moi ce n'est pas trop grave, nous sommes d'accord avec les conclusions, même sans texte élaboré sous les yeux, ces considérations sont les nôtres. Le problème, il est de taille, c'est que l'on se trompe totalement sur les moyens adoptés pour supporter ces sociétés.

En 2003, cela fait à peine 5 ans, l'Association régionale de la Gruyère prenait acte d'un rapport qu'elle avait elle-même commandé et payé au Professeur Francis Schaerly, spécialiste du tourisme, des remontées mécaniques et de notre canton également. Vous m'excuserez à ce stade de me focaliser sur les stations gruériennes, mais elles sont représentées plus que majoritairement dans ce décret. Vous me permettez également à ce stade de ne rien faire d'autre que de citer des passages du rapport qui n'a visiblement pas marqué notre Conseil d'Etat.

Dans un chapitre intitulé: La fin des chèques en blanc. Je lis: «Le principe de l'arrosoir est maintenant révolu, les efforts consentis dans la précédente décennie ont été considérables, mais on n'a malheureusement pas été au bout de l'exercice, le politique n'a plus à s'engager sur des chèques en blanc, mais il doit se concentrer sur des aides viables ou sur des mises en œuvre exigées de structures d'exploitation à probabilité de succès élevé».

Dans un autre chapitre: Sur la durée de vie probable de l'utilisation des installations en moyenne montagne, il reste objectivement défendable de continuer à jouer la carte des remontées mécaniques jusqu'en 2015–2020, tout en développant intensivement en parallèle des offres de substitution. 2015–2020, il me semble avoir entendu tout à l'heure que certains projets ne démarrent pas avant 2015, voire 2016.

Au chapitre finances, je lis: «Les constats financiers attestent de la situation financière grave à laquelle sont confrontées les sociétés d'exploitation. Je me permets ici de sortir quelque peu du texte, pour vous dire que dans son étude que je ne vais pas vous refaire ce matin, le Professeur Schaerly avait analysé nos sociétés en les faisant passer au crible des ratios établis par l'Association cantonale des banques valaisannes. Vous avouerez quand même qu'une Association de banques valaisannes est crédible lorsqu'elle s'exprime sur des remontées mécaniques. Tous les ratios viraient au rouge vif, voire pire, le seul ratio favorable étant celui des fonds publics investis, cela ne s'invente pas!»

Je reprends le texte: «La situation financière est suffisamment grave pour ne plus différer encore des révisions profondes, voire douloureuses à l'échelle de la région. Le temps des traitements cosmétiques et ponctuels est passé. Les malades doivent maintenant se soumettre à la chirurgie pour sauver leur existence, il est hors de doute que la mise en œuvre de la recherche de l'équilibre de l'exploitation des remontées mécaniques suppose deux conditions liminaires. La première: La fusion sans délai, nous sommes en 2003, des activités opérationnelles des principales des remontées mécaniques de la Gruyère. La fusion juridique des sociétés constituerait l'aboutissement du processus d'intégration à initier de suite». Les dernières conclusions du rapport, Mesdames et Messieurs, les voici: «La survie des remontées mécaniques de la Gruyère indispensa-

bles à l'économie régionale est possible en unissant tous les efforts jusqu'ici fractionnés en plusieurs exploitations au sein d'une unité décisionnaire unique. Le temps presse, gageons que la volonté politique de sauvegarder un plan fondamental du tourisme saura imposer les choix nécessaires, peut-être douloureux, propres à atteindre ce but qui doit être celui de toute une région.» Voilà, Mesdames et Messieurs, pour des conclusions qui ne sont pas les miennes. Les miennes, à partir de là, sont plus simples, ce projet rejette des constatations dont personne ne s'est étonné il y a cinq ans, ce projet va à l'encontre de cette étude, pourquoi? Certainement pour ménager certaines susceptibilités et jouer sur le fait que la station de Moléson, c'est vrai, doit absolument renouveler ses installations téléphériques et ceci dès aujourd'hui. Le canton ne pourrait et n'oserait pas se passer d'une telle infrastructure, ne serait-ce que pour quelques mois. C'est maigre comme argument pour un tel montant, il est bien dommage si un débat dans la population devait ne jamais avoir lieu. Moi, je suis persuadé que cette population bien loin de nos petites considérations politiques auraient certainement pas mal de choses à dire sur les priorités d'infrastructures souhaitées pour ce canton.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP, VE*). Rassurez-vous, je ne viens pas pour poser des questions au président de la commission ou au Conseil d'Etat, mais simplement je ferai une constatation.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la répartition de cet important montant. Je félicite les responsables d'installations mécaniques, qui ont osé prendre des décisions d'investir dans leur région. Bien sûr qu'ils ont eu de la chance d'avoir diverses associations qui sont solidaires et qui ont osé se mobiliser.

Ma déception aujourd'hui vient du district de la Veveyse. Les Paccots et Rathvel sont deux stations de ski familiales où l'on peut skier sans danger.

Aux Paccots, les remontées mécaniques datent de 1937, bien sûr qu'elles ont été remises aux normes en vigueur de sécurité obligatoire. La petite station de Rathvel investit cette année pour une nouvelle remontée mécanique. D'après le rapport de M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen, l'indemnité due, on n'en a pas voulu. Je n'arrive pas à comprendre que l'on refuse d'être indemnisé, à part l'aide ordinaire du fonds d'équipement.

Je suis favorable à ce décret, mais je souhaiterais que pour la suite, les stations du district de la Veveyse se manifestent pour prendre le train à la bonne gare, à la bonne heure et sans retard, pour être motivées à relever un nouveau défi à l'extrême sud du canton.

**Brodard Jacqueline** (*PDC/CVP, SC*). A titre personnel, je me permets de vous rappeler, que c'est à l'unanimité, que les membres de la commission parlementaire ont accepté ce décret.

Ce matin, faisons preuve de la même conviction. Les concessions accordées à nos remontées mécaniques arrivent à échéance, c'est urgent de les remplacer.

Voter ce crédit, c'est relever le défi d'augmenter l'économie dans le secteur touristique en particulier et l'économie régionale en général. Par contre, le

fuser aurait des conséquences catastrophiques! Cela signifierait la fermeture des stations et par-là même, un manque à gagner de 45 millions.

Les stations fribourgeoises représentent un atout primordial pour l'activité touristique qui peut, pour autant que l'on lui en donne les moyens, déployer encore un très fort potentiel de développement dans les années à venir. C'est un enjeu économique à moyen et long termes.

Dans une autre approche, je dirais aussi que nos stations ont un caractère social! Vous savez comme moi, que la majorité des parents fribourgeois n'ont pas la possibilité d'emmener leurs enfants pratiquer le ski à Saas-Fee, Gstaad ou Verbier. Par contre, nos stations sont l'endroit idéal pour une sortie en famille. C'est aussi la solution optimale pour les journées de ski organisées dans le cadre de l'école et pour l'apprentissage du ski en général. La population a ainsi la possibilité de pratiquer ce sport à des conditions acceptables.

Vous et moi, avons eu la chance de dévaler nos pentes enneigées! Il est de notre devoir et de notre responsabilité de faire en sorte que nos enfants et la génération future puissent aussi en avoir droit. Par contre, au vu du réchauffement climatique, il est indispensable de diversifier l'offre afin que nos stations soient également attractives durant l'été, mais dans ce domaine, le projet est aussi pensé juste, puisque les installations prévues sont suspendues et pourront ainsi fonctionner toute l'année permettant aux personnes de toutes générations de s'adonner à des activités de plein-air et de se détendre dans un cadre magnifique.

Faisons confiance aux responsables des remontées mécaniques, qui prennent au sérieux la mise en place de concepts attractifs, dont le but sera de satisfaire une clientèle qui aspire toujours plus à une vie saine et bienfaitante. Saisissons l'opportunité de développer un tourisme qui privilégie la valorisation d'un patrimoine naturel.

En plus, nous avons une chance particulière car nos stations fribourgeoises sont très proches des bassins de population. Grâce à cette proximité, les Fribourgeois échappent à de longs trajets en voiture, ce qui évite de gaspiller l'énergie et permet de réduire les nuisances.

Le projet, qui tient compte des pôles touristiques cantonaux et des pôles touristiques régionaux, est la preuve que les différentes sociétés de remontées mécaniques ont voulu trouver une solution ensemble. L'esprit de cohésion a prévalu!

Cette collaboration devra encore s'intensifier et on ne peut que s'en réjouir car les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs.

Pour conclure, je pense que nous devons oser cet investissement financé par un partenariat public-privé comprenant les régions, les sociétés elles-mêmes et le canton. Il s'agit aussi de faire confiance aux responsables des différentes sociétés de remontées mécaniques, qui ont le charisme de chefs d'entreprise, enthousiastes et sérieux.

Afin d'apporter ma contribution à la prospérité de notre région, je soutiendrai avec conviction ce décret et je vous encourage à en faire de même.

**Fasel-Roggo Bruno** (*ACG/MLB, SE*). Ich spreche als Skifahrer, Jäger und Naturfreund. Mit grossem Inte-

resse habe ich die Botschaft 105 zur Kenntnis genommen und erlaube mir dazu folgende Bemerkungen: Die finanzielle Beteiligung des Kantons an die Erneuerung der Basis-Seilbahnen ist für die kantonalen Tourismusstandorte eine absolute Notwendigkeit. Die veralteten Seilbahnen müssen auf den neusten Stand der Entwicklung gebracht werden, ansonsten droht der Verlust der Betriebsbewilligung, was schon mehrfach gesagt worden ist.

Seilbahnen sind für die meisten Tourismusstandorte der Motor, welcher mithilft, die Entwicklung einer Region zu fördern, und zwar im deutschen, wie im französischen Teil des Kantons. Leider haben wir in diesen Randregionen keine Alternativen zum Tourismus. Die Förderung dieses wichtigen Wirtschaftszweiges im Kanton Freiburg erlaubt es, wichtige Arbeitsplätze in unseren Bergtälern zu sichern und sogar auszubauen. Damit kann auch die Abwanderung vermindert werden. Die ganze Tourismusbranche, dabei denke ich an Hotels, Restaurantbetriebe, an die Lebensmittelgeschäfte oder auch an die örtlichen Handwerkerbetriebe, sind von einem florierenden Tourismus abhängig.

Wir sind im Kantonsparlament verpflichtet, die vorhandenen finanziellen Mittel einigermaßen gerecht unter die verschiedenen Regionen zu verteilen. Erlauben Sie mir einen kleinen Vergleich: Die vorgesehene Beteiligung an die Investitionen beträgt nicht einmal einen Fünftel der Kosten, welcher unser Kanton für die Poya-Brücke ausgeben wird. Wobei ich betonen möchte, dass sowohl die Poya-Brücke, wie aber auch die Erneuerung der Seilbahnen absolut notwendig sind. Geschätzte Grossrätinnen und Grossräte: Mit einem Ja zu diesem Dekret helfen Sie, die wirtschaftliche Entwicklung der Randregionen in unserem Kanton zu erhalten und vor allem die Rahmenbedingungen zu verbessern.

Die Bergbahnen im Schwarzsee, wo ich auch herkomme, haben in den letzten 15 Jahren über 20 Mio. Franken in die Erneuerung der Anlagen investiert. Damit haben sie entscheidend zur Belebung des Tourismusstandortes beigetragen. Ich denke, dass ohne diese Investitionen der Seilbahnen der Schwarzsee heute nicht eine Station von kantonalen Bedeutung wäre. Das Potential aus dem Wirtschaftszweig Tourismus muss unbedingt vermehrt gefördert werden und mit konkreten Massnahmen wie im vorliegenden Fall machen wir einen Schritt in die richtige Richtung.

Erlauben Sie mir noch einen Gedanken zu den Umweltverbänden: Seit mehr als 20 Jahren wird für den Standort Schwarzsee eine Parkplatzbewirtschaftung gefordert. Dank der guten Zusammenarbeit mit der Bergbahngesellschaft und dem Eigentümer wird auf diese Wintersaison hin eine Parkplatzbewirtschaftung eingeführt werden. Ein langersehnter Wunsch. Ich bin überzeugt, dass die Seilbahngesellschaften dem Schutz der intakten Umwelt grössere Bedeutung schenken wollen und zwar im ureigenen Interesse. Es geht in diesem Dekret auch nicht um neue Bahnen, sondern um die Erneuerung bestehender Infrastrukturen, welche zum Teil schon 50 Jahre alt sind.

Ich bin erfreut, dass der Staatsrat ein Gesamtpaket für alle Freiburger Stationen zusammen präsentieren will. Für einmal kann hier nicht von einer Salomitaktik gesprochen werden. Es ist auch logisch, dass die Erneue-

rungen innerhalb von wenigen Jahren stattfinden müssen, weil ja die meisten Anlagen aus den frühen 60er Jahren stammen. Mit einem massiven Ja zum Dekret unterstützen Sie Randregionen in unserem Kanton und sichern auch willkommene Arbeitsplätze in Übereinstimmung mit der kantonalen Tourismusstrategie.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'aide financière sur laquelle nous allons nous prononcer dans quelques instants arrive comme une manne salvatrice pour toutes ces installations qui arrivent, pour certaines, en bout de course, au vu de la fin de leur concession.

A-t-on vu venir? Je me pose la question! Agir c'est bien, réagir c'est trop tard! Les meilleurs arguments semblent être développés pour que l'ensemble des députés acquiescent à la requête d'aujourd'hui.

A titre personnel, je constate qu'un concept global de développement touristique fait cruellement défaut et je souscris à l'idée que nous devrions voir plus loin. Dans d'autres circonstances et d'autres domaines, les cantons se donnent la main pour résoudre des problèmes qui les concernent tous. Je pense ici notamment à certains concordats romands qui ont abouti à des résultats probants.

Alors dans un proche avenir, pourquoi ne pourrions-nous pas nous élever au-dessus de nos Préalpes et viser les Alpes? La mobilité rapide qui caractérise notre époque fait, que de nombreux Fribourgeois composent déjà une grande partie de la clientèle des stations valaisannes et vaudoises, par exemple.

N'y aurait-il pas lieu de réfléchir déjà maintenant à développer pour une plus grande partie de ces gens, de ces Fribourgeois, d'autres solutions.

M. le Commissaire du gouvernement a fait allusion à ce que lui avait dit un collègue valaisan, qui l'invitait à venir dans ses domaines skiables. Il est vrai que les coûts liés à de tels loisirs sont évidemment plus élevés pour des familles par exemple.

Je reste cependant persuadé qu'une réflexion sur une collaboration, un concept pourquoi pas intercantonal, ne serait pas forcément une utopie. On est d'accord, de collaborer dans d'autres domaines lorsque cela nous arrange bien.

Je soutiendrai cependant ce décret car je pense que les cartes vont être distribuées, sachons-donc jouer nos atouts avec compétence, prudence et conscience de l'avenir.

**Rime Nicolas** (PS/SP, GR). Comme un certain nombre d'entre vous, j'ai l'impression que nos stations de ski font partie de notre patrimoine, qu'elles ont toujours été là.

Ayant grandi au pied du Moléson, je ne me souviens pas avoir appris à skier, tant cela me paraît aussi normal que marcher.

Je suis également conscient de la nécessité économique des stations pour le tourisme de nos régions. Cependant, les temps ont changé et ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est de faire exactement les mêmes investissements qui ont été faits lors de la création de nos stations, technologie mise à part, sans tenir compte des changements climatiques que nous connaissons désormais.

Comment les stations pensent-elles faire venir du monde en été afin de rentabiliser les investissements qui sont demandés. Cela, ne figure pas clairement dans le message! Un complément sera assurément demandé ces prochaines années afin d'assurer un enneigement mécanique, nouveau terme utilisé à la place d'artificiel pour pouvoir amortir ces nouvelles installations.

Seul Moléson a aujourd'hui déjà pris le virage puisque cette station fait autant de chiffres en été, qu'en hiver. Nous devons faire des choix, nous ne pouvons pas investir partout en sachant qu'il faudra rapidement des rallonges pour éviter des faillites. Une solution aurait certainement été une fusion des remontées mécaniques pour l'ensemble du canton comme le rapport de 2003 du Professeur Schaerly le préconisait.

Si nous acceptons ce paquet et puisque ces investissements sont liés à des investissements régionaux, nous différons d'autres projets nécessaires à nos régions. Je pense, notamment pour la Gruyère, au Centre sportif régional que la population réclame de plus en plus fort.

Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui pris en otage; si nous n'acceptons pas ce paquet, Moléson risque de perdre sa concession car les travaux ne pourront pas commencer dans les temps. Or, cela fait déjà dix ans que l'échéance de 2011 est connue!

Je rappelle également que ces investissements devraient être soumis aux marchés publics puisqu'ils dépendent de plus de 50% de fonds publics. Il semblerait que cet aspect ait été oublié jusqu'à maintenant.

En l'état, vous comprendrez dès lors, que même si je soutiens une partie, voire la majorité des investissements demandés, je ne pourrai pas soutenir ce paquet et je vous invite à en faire autant.

Je regrette également que la population fribourgeoise ne puisse pas se prononcer sur un enjeu aussi important, à la limite du seuil du référendum financier obligatoire, pour autant que les 5% de rabais escompté se révèlent réalisables.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Je ne vais pas rallonger le débat, puisque tous les arguments ont été avancés, mais je me vois dans l'obligation quand même, de donner quelques réponses, surtout aux arguments développés par M<sup>me</sup> Mutter et M. Girard.

Si j'ai entendu sur les ondes de Radio Fribourg hier soir, qu'une partie d'entre nous avons voté la loi sur la LATeC en non-connaissance de cause, je remarque aussi qu'il y a certaines lacunes dans la connaissance de ce dossier par rapport à vos arguments.

D'abord, le système qui est proposé de société d'économie mixte a une base légale, obligatoire, qui est la loi sur le tourisme de notre canton. Ce système de société d'économie mixte a été mis sur pieds, déjà une fois, en 1995, dans le cadre du renouvellement des installations de Moléson et de Charmey et ces sociétés ont bénéficiées de prêts conditionnellement remboursables. Cela leur a permis de consolider leur situation et aujourd'hui, depuis plusieurs années, de réaliser des bénéfices. Ces sociétés ont rempli leurs obligations annuellement et ont payé leurs contributions telles que prévues depuis 1995. Donc on avait raison de les aider puisqu'elles ont pu faire face à leurs obligations.

En ce qui concerne la fusion! Vous vous basez essentiellement sur une étude du Professeur Schaerly qui date de 2003. A la suite de cette étude, les sociétés se sont risquées à réaliser un budget de fusion. Elles ont remarqué qu'aucune économie ne débouchait de ce budget fusionné. Depuis 2003, une autre étude a été commandée par le canton de Fribourg, elle a été commandée à la Haute école de gestion de Sierre et les conclusions de M<sup>me</sup> Perruchoud sont celles que la fusion n'apporterait pas de solution à nos sociétés fribourgeoises, mais qu'elles doivent tendre vers une collaboration. Cette collaboration est entrée en vigueur; depuis lors, les sociétés se concertent pour leurs contrats d'assurance, pour leurs achats de fuel, pour les achats de matériel, pour leur savoir-faire. Et elles font le maximum pour faire ces collaborations.

En ce qui concerne l'analyse risquée, je crois qu'aujourd'hui les événements qui ont eu lieu ces derniers mois, démontrent que l'on peut disposer de n'importe quelle analyse et de n'importe quel spécialiste et que l'on n'arrive pas à tout prévoir.

Aujourd'hui vous nous demandez un budget prévisionnel dans un domaine où en plus des éléments économiques, il y a l'élément météorologique. Alors je vous défie car on l'a vu dans le domaine bancaire, qu'il n'est pas possible de faire des prévisions. Comment voulez-vous que l'on vous présente un budget prévisionnel pour les dix prochaines années? Encore une petite remarque par rapport aux démarches de Moléson, par rapport à l'appel de soumissions qui a eu lieu dans la *Feuille Officielle* fribourgeoise, cet appel n'a pas eu lieu dans le cadre d'une construction, mais simplement dans celui de l'obtention du renouvellement de la concession. Vous savez que l'on a des délais à tenir et il y a des dossiers complexes qui sont demandés par l'Office fédéral des transports et pour cela, la Société Moléson a dû faire ces démarches préliminaires.

Quant aux délais avec lesquels on présente aujourd'hui devant le Grand Conseil ces projets gruériens, il faut savoir que dans la loi sur le fonds d'équipement touristique, on ne peut pas revenir avec de nouveaux projets, pas avant un délai de 15 ans. Comme il y a eu une aide récemment qui avait été votée en 1994–1995, on ne pouvait pas venir avec un tel projet avant.

Pour tout cela, avec toutes ces prescriptions, je vous demande de bien vouloir accepter ce décret.

C'est bien sûr prendre un risque pour le futur, mais c'est surtout assurer à de nombreuses familles fribourgeoises des postes de travail et offrir aux familles fribourgeoises un tourisme de proximité à des coûts raisonnables.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je suis aussi perplexe par rapport à ce décret, que beaucoup de mes collègues et je m'en explique en quelques mots.

Trop souvent, j'ai l'impression dans l'enceinte du Grand Conseil que les décrets que l'on nous présente, en fait sont les décrets où on met une enveloppe, mais où on a de la peine à définir les contenus.

On vote un crédit de 25 millions aujourd'hui, ce qui n'est pas rien et on a beaucoup de peine à voir quel est le sens au-delà de l'aménagement des infrastructures elles-mêmes de ce crédit.

Je crois que comme l'a dit mon collègue Rime tout à l'heure, on connaît l'échéance de la concession de Moléson depuis très, très longtemps. Que l'on vienne aujourd'hui nous dire qu'il s'agit d'un objet urgent, je trouve cela à la limite de la malhonnêteté. C'est une chose qui devait être faite depuis longtemps, c'est une chose qui devait être étudiée depuis longtemps. Il y a eu un rapport en 2003, qui faisait état d'un concept général au niveau des infrastructures de remontées mécaniques et je suis très étonné qu'aujourd'hui, on vienne nous dire, il est urgent de s'occuper du Moléson et dans la foulée, on nous dit qu'il faut aussi s'occuper de toutes les autres infrastructures. Je constate que pour les autres infrastructures et pour celle du Moléson, on n'a pas de concept avant le départ de la remontée mécanique et à l'arrivée de la remontée mécanique. Qu'est-ce que l'on veut offrir aux gens avant cela, à l'endroit où l'on arrive? Vous connaissez par exemple la situation de La Berra, cette buvette du Brand, est-ce que c'est une image pour notre canton, qui est absolument extraordinaire, est-ce que l'on ne pourrait pas faire mieux, est-ce que l'on ne pourrait pas faire différemment? Qu'est-ce qu'on offre à l'arrivée des remontées mécaniques, est-ce qu'il y a des chemins pédestres qui sont prévus? Est-ce qu'il y a des activités qui sont prévues, on ne voit pas non plus grand-chose à ce niveau-là. Comment est-ce qu'on accède à ces remontées mécaniques? Dans certains cas, il n'y a absolument pas de concept de mobilité qui est prévu. Donc j'estime que la moindre des choses pour un montant aussi important – dans certains domaines et parfois dans le social on doit se battre pour obtenir 20 000 francs – ici on prétend offrir 25 millions sans que l'on demande même aux partenaires d'offrir un concept clair et sans que le canton se pose la question d'un concept clair. Je dois dire que je suis dérangé par cela, et Dieu sait si ce n'est pas un acte personnel contre les remontées mécaniques ou contre le tourisme, car en soi je trouve que les paysages que l'on a à défendre, les paysages que l'on a à présenter, les paysages que l'on a à offrir à des gens d'ici et d'ailleurs méritent largement ces investissements. Mais la manière dont on nous le présente, je suis désolé, je ne peux pas y adhérer.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (*PS/SP, SE*). Aus der Studie von Professor Levrat wird in der vorliegenden Botschaft folgender Satz zitiert: «Der Schaden wäre grösser als der Nutzen.» Ich stimme dieser Aussage zu. Wir sollten es nicht soweit kommen lassen, sondern einen grösstmöglichen Nutzen anstreben. Die wirtschaftlichen Aspekte, wie die Unterstützung der KMU, Förderung des Sommertourismus, sowie Erhöhung der Rentabilität, wurden schon mehrmals genannt. Aber wir haben auch noch eine gesellschaftliche und eine politische Verantwortung gegenüber den Randregionen und hier wäre der Schaden bei einer Ablehnung des Dekrets enorm gross. Wir sollten aus dem Jauntal und dem Schwarzseetal kein Ballenberg-Museum machen, sondern der dortigen Bevölkerung, vor allem auch jungen Familien, eine Zukunft geben. Noch ein Wort zum Wintersport allgemein: Als Verantwortliche der Düdinger Schulen setze ich mich seit Jahren für die Erhaltung und Durchführung des Skilagers ein. Die Düdinger Kinder gehen seit Jahrzehnten

nach Jaun; weil Jaun sehr schneesicher ist, aber auch aus finanziellen Gründen. Müssten wir in weiter entfernte Wintersportorte ausweichen, wäre die Durchführung der jährlichen Skilager gefährdet, weil weder die Gemeinde, noch viele Eltern die finanziellen Mittel hätten.

Im Namen der dortigen Bevölkerung, der Jugendlichen, aber auch vieler Familien, bitte ich Sie, das vorliegende Dekret zu unterstützen.

**Brodard Jacqueline** (*PDC/CVP, SC*). Je ne veux pas rallonger mais je voudrais juste informer M. Suter qu'à La Berra, il y a un concept de développement touristique qui est en préparation et qui va être déposé.

**Schuwey Jean-Claude** (*PDC/CVP, GR*). Le décret et le montant que nous voterons ce matin sont un soutien aux infrastructures touristiques de ce canton. Ce soutien est indispensable de la part de nos collectivités pour assurer la survie de nos stations des Préalpes. C'est vrai, le montant de 25 millions est un montant important mais les projets présentés ne le sont pas moins. Nous entendons des voix et nous lisons des prises de position que la solution serait la fusion des sociétés. Mais fusion veut dire abandon; est-ce cela que l'on recherche? Grâce au rapport Schaerly, l'Association régionale de la Gruyère a mis sur pied le conseil régional des remontées mécaniques avec deux représentants de chaque société. Dans ce cadre, beaucoup de synergies ont été trouvées entre les sociétés et la collaboration existe beaucoup mieux que ce que l'on veut peut-être admettre et ceci sans fusion. De plus, les délégués de l'ARG ont unanimement soutenu la contribution pour le renouvellement et je leur en suis très reconnaissant. Il est donc faux de dire que le rapport Schaerly a été ignoré!

Un message dans notre boîte électronique de ce matin nous reproche qu'avec de nouvelles offres, nous augmentons le trafic. La personne qui est à l'origine de ce texte n'a peut-être pas connaissance de l'offre des transports publics fribourgeois dans nos régions. Je saisis l'occasion de relever que les responsables des TPF ont toujours été ouverts aux propositions des responsables touristiques et des autorités afin d'améliorer l'arrivée et le départ de nos touristes.

Es kann nicht sein, dass uns Freiburgerinnen und Freiburger die Voralpen verwehrt bleiben und dass sie das Flugzeug besteigen und auf die Kanarischen fliegen. Der Umweltschutz lässt grüssen, Frau Mutter.

Ce souci de la faune est louable, mais je vous assure que les bêtes sauvages, chamois, chevreuils et cerfs, contrairement aux «écologues», ont la faculté de s'adapter à la civilisation. Combien de fois le printemps ou l'automne, les chamois et les chevreuils broutent de l'herbe aux abords de la route cantonale et se soucient peu du trafic routier. A maintes reprises, en rentrant la nuit dans ma vallée, je rencontre des cerfs qui se servent de la route réchauffée par le soleil de la journée pour leur repos nocturne. Je me suis même déjà demandé s'il ne fallait pas percevoir une taxe de séjour! Mais revenons au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Nos régions sont économiquement dépendantes de ces

équipements touristiques et ceux-ci sont à renouveler ces prochaines années.

In unserer Gemeinde, aber auch in anderen Regionen wurde in den letzten Jahrzehnten das ganze wirtschaftliche Netz auf den Tourismus ausgebaut, bis heute vorwiegend auf den Wintertourismus. Der Wintertourismus war in den 60er und 70er Jahren auch Auslöser für den Bau der heute noch bestehenden und betriebenen Anlagen und zwar nicht nur im Jauntal. Dank dieser Anlagen und dank den davon abhängigen direkten und indirekten Arbeitsplätzen konnten wir in Jaun die Bevölkerungszahl konstant erhalten. Die Behörden, die Verantwortlichen des Tourismus und die Bevölkerung sind sich dessen bewusst.

Die Sicherheitsvorschriften, aber auch die Anforderungen unserer Gäste und die besseren Angebote in anderen Regionen, verpflichten uns, unsere Anlagen zu erneuern und unser Angebot zu erweitern.

En plus, le tourisme estival et les possibilités de développer notre offre touristique pendant la période d'été nous confirme que la construction du nouveau télésiège est indispensable. La région des Gastlosen connue dans tout le pays avec ses centaines de voies tracées pour la varappe, le sentier pédestre autour des Gastlosen aménagé avec la collaboration et le soutien de la commune de Saanen. Tout cela pour vous dire que même du côté bernois, on est intéressé au développement de notre région. La possibilité d'offrir une randonnée d'altitude en face des Alpes bernoises, jusqu'au col du Jaun ou jusque sur les hauteurs de Saanenmöser et de Schoenried avec possibilité de rejoindre le point de départ avec les transports publics sera certainement bien apprécié par les montagnards et les randonneurs. Dans un pays comme le nôtre où il est difficile de créer de nouvelles places de travail, seul le tourisme peut nous apporter cette économie que nous sommes prêts à défendre. Nous y croyons, nos jeunes y croient également et c'est bien pour eux et le maintien de leurs places de travail que nous nous engageons et nous construisons notre avenir.

Dans cet esprit, je vous prie de soutenir ce décret et je vous en remercie.

**Le Rapporteur.** Ich danke allen, die sich zur Eintretensdebatte geäußert haben. Es waren insgesamt 16 Grossrätinnen und Grossräte.

Je constate avec beaucoup de satisfaction que l'entrée en matière n'est pas combattue. Par conséquent, ce n'est pas nécessaire de faire une récapitulation mais je voudrais uniquement préciser deux choses. Il a été relevé plusieurs fois ce matin qu'il s'agit d'un projet important et que le financement doit être assuré.

Au député Thomet, j'aimerais répondre que lors d'une fusion, on peut toujours discuter mais ce n'est pas la solution parce qu'on a besoin du personnel et du matériel dans toutes les stations et manifestement en même temps. De plus, les stations travaillent déjà maintenant ensemble comme M<sup>me</sup> la Députée Kaelin l'a dit. Par exemple, dans le marketing: abonnement, gratuité des billets pour les enfants, achat du matériel, etc.

Die anderen Fragen betreffen den Staatsrat. Ich habe gesprochen, Herr Präsident.

**Le Commissaire.** Merci beaucoup pour ce débat animé. Je pense que la messe est dite, mais j'aimerais tout de même faire deux ou trois remarques et vous donner quelques précisions.

Tout d'abord, il y avait la question de la fusion qui a été soulevée par M. le Député Thomet et également par MM. les Députés Girard et Rime. Ils ont notamment fait allusion à deux rapports: le rapport Schaerly et le rapport de M. le Professeur Levrat de la HEG de Fribourg sur l'impact socio-économique régional résultant du non-renouvellement des remontées mécaniques dans 5 stations des Préalpes fribourgeoises. Ce rapport a été mandaté par le Comité de gestion du fonds d'équipement touristique.

Dans ce contexte-là, je me permets de vous donner lecture de deux passages de M. Levrat qui a dû analyser les conclusions de M. Schaerly qui avait dit: «La fusion des remontées mécaniques comme seule solution de survie à long terme». M. Levrat dit: «Nous ne voyons pas les bénéfices concrets des fusions. Nous avons relevé les avantages de la segmentation de l'offre et l'intérêt de positionnement différencié pour chaque station». Nous redisons que la force de destination Alpes fribourgeoises, c'est l'importance du réseau, la diversité des destinations pour le prospect». Et il continue: «La vision nouvelle dit: la force des stations est dans la densité du réseau». L'idée la plus prometteuse parmi toutes les recommandations soumises est tout de même cette densité de réseau et il continue: «Destination Alpes fribourgeoises, c'est l'idée qui manquait jusqu'ici et qui peut donner du souffle, un véritable concept de communication des stations fribourgeoises réunies, le catalyseur qui permettrait de créer une identité de destination très forte, une sorte de ciment pour l'offre commerciale des stations fribourgeoises». L'idée destination Alpes fribourgeoises implique *ipso facto* le développement d'un réseau relativement dense englobant, non seulement les cinq stations qui sont le prétexte à cette étude, mais toutes les stations fribourgeoises. La grande force de destination, c'est la densité du réseau qui augmente notablement l'attractivité générale. Je pense que là, avec cette information, c'est tout de même important de voir dans quelle direction on vise avec ce projet, ce paquet d'investissements qui nous permettra vraiment de développer cette offre touristique.

Un deuxième point que j'aimerais soulever. On avait dit que le Conseil d'Etat manquait de courage quant à sortir les stations des pôles touristiques régionaux, c'est-à-dire La Berra et Le Jaun. Je vous dis: «Non». Le paquet qui vous est présenté entre dans une vision générale, je l'ai déjà dit ce matin. On veut vraiment développer ce tourisme dans un réseau important et j'aimerais souligner encore une fois l'importance pour la politique régionale, notamment pour le Jaun.

Troisième et avant-dernière remarque, il a été soulevé à plusieurs reprises qu'un concept manquait, faisait défaut. Je dois vous dire que justement avec ce décret, nous avons la possibilité d'intervenir, de par l'Etat, de demander qu'un tel concept soit développé, qu'il y ait une collaboration plus forte, qu'il y ait de nouveaux produits qui soient créés. Je vous ai parlé ce matin également de cet engagement de l'association des remontées mécaniques fribourgeoises afin de mettre en place

un projet de nouvelle politique régionale pour développer cette approche innovatrice dans ce contexte-là. Je vous dis que moi, en tant que personne qui aime bien marcher dans les montagnes, j'aimerais aussi que l'on puisse développer l'attractivité et l'offre, par exemple, des transports publics et cela entre également dans ce concept. Il faut vraiment pouvoir promouvoir ce tourisme doux pour nos familles, notre population et pour l'économie fribourgeoise.

Sie haben recht, Frau Krattinger, wir wollen kein Klein-Ballenberg kreieren, sondern ein interessantes und attraktives Naherholungsgebiet in unseren Freiburger Alpen zur Verfügung stellen.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, soyons admiratifs de nos atouts naturels, comme M. le Député Louis Duc l'a exprimé de manière si poétique tout à l'heure. Mais donnons-nous aussi la possibilité de développer ainsi que de moderniser nos stations des remontées mécaniques fribourgeoises et de pouvoir valoriser à sa juste valeur notre patrimoine naturel. Merci donc d'accepter le projet de décret du Conseil d'Etat.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** Dans la commission, nous avons également discuté du programme de réalisation. Toutefois, ce programme n'est pas rigide. Si par exemple une station est prête cela signifie alors que toutes les conditions sont remplies, et elle pourra commencer plus vite.

Unter anderem wird deshalb in Absatz 3 bemerkt, dass die Beiträge allenfalls der Teuerung angepasst werden.

**Le Commissaire.** J'apporte une précision à ce que M. le Rapporteur vient de dire. J'ai toujours souligné que la contribution de l'Etat n'est que subsidiaire. Les sociétés sont donc libres d'investir plus vite, mais la planification, comme on a dû l'établir en respectant le plan financier, ne pourra en tout cas pas être assurée avant le calendrier qui est établi à l'article 3 al. 2.

– Adopté.

##### ART. 3

**Le Rapporteur.** Hier werden die Zahlungsmodalitäten festgehalten. Der Absatz ist sehr technisch wo der Staatsrat auch zuständig ist.

L'article 3 concerne le Conseil d'Etat. Vous savez, le Parlement décide et après, le Conseil d'Etat fait le travail. Pour cette raison, je donne la parole au Conseiller d'Etat.

**Le Commissaire.** Vu le temps avancé, j'évite de donner des explications trop détaillées concernant

l'alinéa 2 au sujet de la répartition différente de ces crédits. Toutefois, il s'agit pour l'Etat de pouvoir optimiser fiscalement ce décret et de trouver également une solution raisonnable dans le contexte de la TVA. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter de plus.

– Adopté.

##### ART. 4

**Le Rapporteur.** In diesem Artikel sind verschiedene Bedingungen festgehalten, wie sie im Dekret umschrieben sind, welche die Betriebsunternehmungen und die Gesellschaften unbedingt erfüllen müssen, damit die erwarteten Beträge ausbezahlt werden.

**Le Commissaire.** Comme cela a été dit à plusieurs reprises ce matin, la quatrième condition est une condition très importante: la condition de collaboration. Nous demandons avec ce décret que les sociétés nous présentent un concept de collaboration jusqu'à la fin 2009, concept qui pourra vraiment nous informer de leurs idées afin de savoir comment seront développés le tourisme d'hiver et le tourisme d'été ces prochaines années dans les stations des Préalpes fribourgeoises.

– Adopté.

##### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### *Deuxième lecture*

##### ART. 1, 2, 3, 4, 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 8. Il y a 7 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller

A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 8.*

*Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 7.*

## Elections

*(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)*

### Un membre de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil, en remplacement de M. le Député Charly Haenni, démissionnaire

Bulletins distribués: 89; rentrés: 85; blanc: 0; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M<sup>me</sup> Nadia Savary*, par 77 voix. il y a 8 voix éparses.

### Un membre suppléant auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 7; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Jean-Ludovic Egger*, par 79 voix.

### Une substitue de la procureure générale,

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 17; nuls: 2; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est réélue pour une période indéterminée *M<sup>me</sup> Alessia Chocomeli-Lisibach*, par 68 voix.

### Un substitut de la procureure générale,

Bulletins distribués: 86; rentrés: 82; blancs: 6; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est réélu pour une période indéterminée *M. Raphaël Bourquin*, par 75 voix.

Vous me permettez de vous rappeler que demain matin nous prendrons également la prise en considération de l'urgence de la motion qui vous a été distribuée ce matin et, d'entente avec M. le Président du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, les trois objets qui étaient prévus aujourd'hui le concernant seront reportés demain aux points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le nouveau programme sera à disposition sur le site internet dès cet après-midi et le nouveau programme de la journée vous sera distribué demain matin sur vos pupitres.

- La séance est levée à 12 h 30.

*Le Président:*

**Patrice LONGCHAMP**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*